

## Favoriser la reprise en Scop avec l'Apere

La Confédération générale des Scop et l'association Apere vont signer une convention de partenariat afin de favoriser la reprise, la transmission et le développement des entreprises en Scop.

**La** Confédération générale des Scop signera le 15 décembre une convention cadre avec l'association Apere en vue de développer la reprise et la transmission d'entreprises en Scop.

Spécialisée dans l'accompagnement des PME, l'association Apere s'appuie en effet sur un large réseau d'anciens cadres et dirigeants d'entreprises qui constitueront autant de nouveaux relais de diffusion de la solution Scop dans le cadre de projets de cession ou de reprise d'entreprise. Via son réseau de bénévoles, l'Apere permettra d'informer des cédants qui n'ont pas encore pensé à la solution Scop alors qu'elle représente une chance d'assurer la pérennité de leur entreprise.



Claude Marie, président de l'Apere.

« Nous parlons le même langage que la CG Scop, explique Claude Marie, président de l'Apere, nous avons la volonté de replacer l'Homme dans sa position normale dans l'entreprise : celle de la prise de décision. »

Plusieurs grandes organisations ont noué des partenariats avec l'association comme Réunica ou encore le Crédit coopératif qui a signé une convention en novembre 2007 (cf. encadré). La banque coopérative est devenue le partenaire bancaire privilégié de l'association et s'efforcera d'ouvrir sa palette d'outils financiers - notamment via Esfin Ides - aux entreprises accompagnées par l'Apere. Les Scop auront désormais leur place dans cette dynamique, comme en témoigne notamment la rencontre organisée le 15 décembre au Sénat en vue de présenter aux décideurs économiques et politiques la solution Scop dans le cas de la transmission d'entreprises.

De son côté, le réseau Scop Entreprises informera et formera les bénévoles afin qu'ils maîtrisent les rouages du statut de Scop et apportera à l'Apere une solution supplémentaire dans son outillage. « Nous nous retrouvons avec des chefs d'entreprise qui ne trouvent pas de repreneurs, par exemple dans la tôlerie fine, la plasturgie. Or dans ces entreprises, il est possible de trouver des salariés capables d'assurer la continuité, assure Claude Marie, la Scop, c'est une entreprise comme les autres, avec une spécificité dans sa gouvernance et son mode de management ».

### Replacer l'Homme dans l'entreprise

Cette convention intervient alors que la crise financière fait craindre une crise économique sévère. Mais pour Claude Marie, la crise peut avoir un effet positif sur les valeurs qui doivent animer les entreprises : « la société civile se réveille un peu groggy et se dit que nous sommes allés trop loin en voulant privilégier le profit immédiat au détriment de la valeur travail ».

Les Scop pourront aussi recourir aux services des bénévoles et d'un ensemble de

consultants afin de bénéficier de leurs conseils en cas de difficulté, de questionnement sur une stratégie de développement, par exemple. « Nous avons des avocats, des experts-comptables, des spécialistes du marketing, de la stratégie européenne qui permettent de se faire une idée globale de l'entreprise qui ne se restreint pas au bilan financier. »

PHILIPPE CHIBANI-JACQUOT

### Chantal Gautron, responsable de marché au Crédit coopératif.

« Nous avons signé en novembre 2007 une convention avec l'APERRE pour favoriser la reprise et la transmission d'entreprises. Les seniors bénévoles de l'APERRE qui ne connaissaient pas la Scop sont aujourd'hui séduits par le statut dans lequel ils voient un modèle économique viable avec des entités dotées d'un réel potentiel. »

### L'Apere en bref

L'association APERE (association pour la promotion de l'entreprise et la reprise d'entreprise) réunit des conseillers seniors bénévoles anciens dirigeants d'entreprise, et des consultants professionnels dans chaque région. Elle propose un accompagnement complet pour les dirigeants de PME qui souhaitent transmettre leur entreprise, du diagnostic initial à l'audit de valorisation préalable à la cession, jusqu'à la présentation et à l'accompagnement du repreneur.

Tél : 01 47 68 20 07

E-mail : [contact@apere.asso.fr](mailto:contact@apere.asso.fr)